|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | | | **Union internationale des télécommunications**  **Bureau de la Normalisation des Télécommunications** | | |  |
|  | | |  | Genève, le 22 décembre 2022 | | |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 064**  Manifestations du TSB/MA | | | - Aux Administrations des États Membres de l'Union;  - Aux Membres du Secteur de l'UIT-T;  - Aux Associés de l'UIT-T;  - Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT | | |
| **Contact:** | **Martin Adolph** | | |
| **Tél.:** | | +41 22 730 6828 | | |  | | |
| **Fax:** | | +41 22 730 5853 | | |
| **E-mail:** | | [tsbevents@itu.int](mailto:tsbevents@itu.int) | | | **Copie**:  - Aux Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études de l'UIT-T;  - À la Directrice du Bureau de développement des télécommunications;  - Au Directeur du Bureau des radiocommunications;  - Au Bureau régional de l'UIT pour la région des États arabes, Le Caire (Égypte) | | |
| **Objet:** | | **Atelier régional de l'UIT sur le thème "Questions économiques et de politique générale relatives à la transformation numérique" (Manama, Bahreïn, 29 janvier 2023)** | | | | |

Madame, Monsieur,

1 L'Union internationale des télécommunications (UIT) organise un atelierrégional autour du thème **"Questions économiques et de politique générale relatives à la transformation numérique", qui aura lieu le 29 janvier 2023 à Manama (Bahreïn)**. Cet atelier se tiendra à l'aimable invitation de l'Autorité de régulation des télécommunications (TRA) de Bahreïn. Il sera suivi de la réunion du [Groupe régional de la Commission d'études 3 de l'UIT-T pour la région des États arabes](https://www.itu.int/en/ITU-T/regionalgroups/sg03-arb/Pages/default.aspx), qui se tiendra les 30 et 31 janvier 2023 au même endroit.

2 Le principal objectif de cet atelier est d'offrir un cadre ouvert pour échanger des vues sur un certain nombre de questions liées à la transformation numérique et actuellement examinées par la Commission d'études 3 de l'UIT-T (Principes de tarification et de comptabilité et questions de politique générale et d'économie relatives aux télécommunications internationales/TIC). De plus, cet atelier sera l'occasion de mettre en lumière les activités liées au Programme pour la réduction de l'écart en matière de normalisation (BSG), y compris les travaux des groupes régionaux. Il s’adresse notamment aux États Membres de l'UIT, aux organismes nationaux de normalisation, aux régulateurs des TIC, aux entreprises et aux instituts de recherche du secteur des TIC, ainsi qu'aux prestataires de services et aux établissements universitaires.

3 La participation à l'atelier est ouverte aux États Membres, aux Membres de Secteur, aux Associés de l'UIT et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT, ainsi qu'à toute personne issue d'un pays Membre de l'UIT qui souhaite contribuer aux travaux. Il peut s'agir de personnes qui sont aussi membres d'organisations internationales, régionales ou nationales. La participation est gratuite.

4 Le projet de programme et toutes les informations utiles concernant l'atelier seront mis à disposition sur le site web de la manifestation, à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/2023/0129/Pages/default.aspx>. Ce site web sera actualisé périodiquement, à mesure que parviendront des informations nouvelles ou modifiées. Les participants sont priés de le consulter régulièrement pour prendre connaissance des dernières informations.

5 Afin de permettre à l'UIT de prendre les dispositions nécessaires concernant l'organisation de l'atelier, je vous saurais gré de bien vouloir vous inscrire au moyen du formulaire en ligne disponible à l'adresse <https://www.itu.int/net4/CRM/xreg/web/registration.aspx?Event=C-00012184>, dès que possible et **au plus tard le 22 janvier 2023**. **Veuillez noter que l'inscription préalable des participants à nos manifestations se fait exclusivement *en ligne***.

7 Je vous rappelle que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour, quelle qu'en soit la durée, à Bahreïn sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être obtenu auprès de la représentation de Bahreïn (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ. Des renseignements supplémentaires concernant les demandes de visa seront disponibles sur le site web de la manifestation, dans la rubrique "***Informations pratiques***".

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*(signé)*

Chaesub Lee  
Directeur du Bureau de la normalisation   
des télécommunications